

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2016**

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 19 avril 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général  
M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

**PROCÈS-VERBAL**

---



**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



**2016-165**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point retiré :

Conseil – Demande de précision – Avis juridique – Soutien juridique aux conseillers municipaux de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité, le président vote pour



**QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 FÉVRIER, DES 15 ET 22 MARS ET DU 5 AVRIL 2016**



**2016-166**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 FÉVRIER, DES 15 ET 22 MARS ET DU 5 AVRIL 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 mars et des séances extraordinaires du 15 février, du 22 mars et du 5 avril 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**DÉPÔT DE DOCUMENTS**



**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU NOUVEAU CONSEILLER.**

Il est pris acte des déclarations des intérêts pécuniaires de M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, et de les verser aux archives de la Ville.



**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 AVRIL 2016 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 6 avril 2016.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 AVRIL 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**



**2016-167**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 AVRIL 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AJ2016-013** Règlement hors cour de la poursuite d'*Acier Fax inc.* dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200-17-016340-127
- AP2016-0176** Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de divers produits de laboratoire – Lot 5 (VQ-47974)
- BE2016-023** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relativement au versement d'une subvention dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2016
- DE2016-038** Entente entre la Ville de Québec et *Technologies OPA inc.*, relativement au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Logiciel de gestion des entraves à la circulation* dans le cadre du *Programme de vitrine technologique de la Ville de Québec*
- OT2016-005** Avenant numéro 1 à la convention d'aide financière conclue le 7 août 2015 entre la Ville de Québec et le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relativement au versement d'une aide financière à la Ville de Québec
- AP2016-208** Renouvellement du contrat pour le support et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero* pour la Cour municipale, pour l'année 2016 (dossier 46606)
- AP2016-209** Renouvellement du contrat pour le support et l'entretien annuel du logiciel *TFP*, pour l'année 2016 (dossier 42511)
- AP2016-210** Renouvellement du contrat pour les droits d'utilisation des modules *CPA*, pour l'année 2016 (dossier 42382)
- AP2016-222** Adjudication de contrats pour l'installation et la réparation des abris temporaires et permanents (VQ-48232)
- AP2016-233** Adjudication d'un contrat pour la réfection de neuf chambres de vannes du réseau d'eau potable (10 TPA-201401) –

Arrondissement de Beauport, des Rivières, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, de la Haute-Saint-Charles et Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (VQ-48318)

- FN2016-011** Approbation des virements et des ajouts de crédits budgétaires de compétence d'agglomération pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2015 et prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2015.
- OT2016-004** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la tarification applicable à l'adhésion ainsi qu'à la fourniture de services de l'Office du tourisme de Québec relativement à la tarification des services, R.A.V.Q. 1050*
- FN2016-012** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification des biens et services et les autres frais relativement à la taxe pour la fourniture du service téléphonique 9-1-1, R.A.V.Q. 1053*

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



## PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



## PROPOSITIONS



**2016-168**

### **MAIRIE – RESPECT DE LA LOI - RÉMUNÉRATIONS ADDITIONNELLES DES CONSEILLERS POUR DES PARTICIPATIONS À DES « COMITÉS/COMMISSIONS » : REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSÉES NON CONFORMÉMENT DEPUIS 2006**

CONSIDÉRANT QUE les conseillers Cossette, Côté, Hamel, Lapointe, Lortie, Marcotte et Potvin de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ont tous reçu au cours des dernières années des rémunérations additionnelles pour des « comités/commissions »;

CONSIDÉRANT QUE la vaste majorité des rémunérations additionnelles en question ne respectaient pas notamment l'article 70 de la *Loi sur les cités villes* auquel réfère le règlement relatif au traitement des élus municipaux REGVSAD-2009-148;

CONSIDÉRANT qu'en date du 10 mars 2016 les conseillers en poste ont été avisés qu'un terme était mis sur-le-champ au versement des rémunérations additionnelles non conformes;

CONSIDÉRANT QUE l'information juridique pertinente sur le sujet et la non-conformité à la loi sont connues des conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le maire doit s'assurer que les revenus de la municipalité (fonds publics) sont dépensés suivant la loi (article 52 de la *Loi sur les cités et villes*).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

Qu'en vertu de la Loi, les mesures appropriées soient prises pour que toute somme versée aux conseillers non conformément depuis 2006 soit récupérée par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

### **AMENDEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

De reporter ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,  
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



2016-169

**MAIRIE – PROTECTION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS – PROPOSITION DU MAIRE**

CONSIDÉRANT l'enquête administrative et financière conduite actuellement par le directeur général à la demande du conseil, et ce depuis le 17 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 17 mars 2015, la Ville s'est engagée dans une profonde révision de l'ensemble de ses processus administratifs, notamment avec l'aide du MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE ce travail de révision conduit, au fur et à mesure qu'il avance, à des conclusions favorisant la modification de processus administratifs mis en place par l'actuelle Ville de St-Augustin-de-Desmaures depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de l'année 2014, et ce, jusqu'à ce jour, la presque totalité des hauts fonctionnaires de la Ville a été remplacée;

CONSIDÉRANT qu'il est normal que lorsqu'un nouveau haut fonctionnaire prend ses fonctions, il les assume en reconduisant les façons de faire de ses prédécesseurs, à moins d'indication contraire ou de réexamen des pratiques en cours;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce motif, plusieurs des nouveaux hauts fonctionnaires entrés en fonction depuis le début de l'année 2014 ont poursuivi des façons de faire qui, dans le cadre de la révision des pratiques administratives en cours depuis le 17 mars 2015, s'avèrent inappropriées et doivent être modifiées;

CONSIDÉRANT QUE la révision des processus administratifs de la Ville est encore en cours et ne se terminera probablement pas avant plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux hauts fonctionnaires entrés en fonction depuis le début de l'année 2014 s'inquiètent des reproches qui pourraient leur être faits en raison notamment des décisions de continuité qu'ils prennent dans des dossiers initiés sur la base de décisions antérieures prises dans le contexte d'un processus administratif qualifié, après analyse, d'inapproprié.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

Que le conseil n'entend blâmer aucun fonctionnaire entré en fonction depuis le début de l'année 2014 pour toute conséquence négative pouvant être générée et occasionnée à la Ville en raison d'un acte ou d'une décision prise par ce dernier en relève de personnes l'ayant précédé dans ses fonctions, dans la mesure où, ce faisant, il n'a fait que poursuivre l'administration d'un dossier dont l'orientation avait été décidée avant qu'il n'entre en poste.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel, Lise Lortie,  
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejeté à la majorité



2016-170

**MAIRIE – RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2016-482 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion no 2016-139 donné par Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2, lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de *Règlement no 2016-482 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition*, lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 mars 2016.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

De retirer l'avis de motion no 2016-139 et le projet de *Règlement no 2016-482 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition*, faits lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 mars 2016;

Qu'aucun suivi ne soit donné à cet avis de motion, le projet de règlement ayant été retiré par la présente.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-171

**CONSEIL – RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS – REQUÊTE EN JUGEMENT DÉCLARATOIRE**

CONSIDÉRANT QUE le dossier de la rémunération des conseillers fait l'objet d'un litige depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE le maire et les conseillers reconnaissent la validité du *Règlement no 2009-148 sur le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition*;

CONSIDÉRANT qu'un différend existe entre la Ville et ses conseillers quant à l'imputabilité de la responsabilité relative à l'application du *Règlement no 2009-148 sur le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition*;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de régler le dossier de la rémunération;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner l'heure juste à la population.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

De présenter une requête en jugement déclaratoire auprès de la Cour supérieure du Québec, afin de disposer et clarifier les points de droit liés à l'application du *Règlement no 2009-148 sur le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition* à Saint-Augustin-de-Desmaures et la responsabilité des parties aux présentes;

De mandater une firme d'avocats pour représenter la Ville dans ce dossier.

**AMENDEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

De reporter ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,  
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



2016-172

**CONSEIL – PROPOSITION DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE DU 18 MARS 2016 – ÉTUDE D'IMPACTS DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE – COLLABORATION UNIVERSITÉ LAVAL**

Considérant que le Carrefour action municipale et famille (CAMF) souhaite interpeller la Ville de Saint-Augustin afin de participer à une étude d'envergure sur la politique familiale qu'il mène actuellement en collaboration avec l'Université Laval afin de

mesurer les impacts de la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie (SHV);

Considérant que parmi les 3 municipalités ayant accordé une importance au niveau du volet intégration des SHV et identifiées par le CAMF, ce dernier a ciblé Saint-Augustin-de-Desmaures, car tout au long de la démarche de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la Ville a eu la préoccupation de proposer des mesures favorisant l'adoption de saines habitudes de vie des familles;

Considérant que cette étude n'engendrera aucun coût pour la Ville et que les résultats de cette étude permettront au CAMF de bonifier son accompagnement auprès d'autres villes sans compter que les chercheurs de l'Université Laval aura l'occasion d'aller présenter les résultats à l'international à l'occasion d'une présentation qu'ils feront en mai prochain, ce qui offrira pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures une belle visibilité et aussi que c'est une occasion de reconnaître le beau travail des citoyens, particulièrement des parents, qui se sont investis dans cette politique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures accepte la proposition du CAMF de participer à cette étude qui implique que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures travaillera avec le CAMF et son partenaire l'Université Laval et que ces derniers interpellent la Commission permanente Familles et Aînés (comité de suivi) impliquée dans la démarche de la politique familiale municipale (PFM).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-173

**DIRECTION GÉNÉRALE – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE – APPUI À LA CAUSE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-174

**DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures accorde une aide financière de :

- De 75 \$ pour l'achat de jonquilles dans la cadre de la Campagne de la Jonquille 2016 de la Société canadienne du cancer;
- De 100 \$ à l'école Les Bocages pour leur traditionnel souper spaghetti qui se tiendra le jeudi 28 avril 2016 et qu'en contrepartie la Ville ait une visibilité dans le programme de la soirée et par l'entremise d'une présentation PowerPoint le soir de l'événement;
- De 5 000 \$ à la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- De 250 \$ à Paroisse Saint-Augustin pour une annonce dans le feuillet paroissial hebdomadaire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-175

**TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET PAYÉS**

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 13 avril 2016 pour un montant total de 705 013,69 \$.

D'entériner la liste des comptes payés de mars et avril 2016 ainsi que la liste des prélèvements automatiques pour la période du 7 mars au 8 avril 2016 pour un montant de 2 000 730,51 \$.

**Total : 2 705 744,20 \$**

D'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 13 avril 2016.

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats énumérés dans ce présent mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-176

**TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDITS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en annexe de ce mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-177

**GREFFE – ANNULATION D'UNE SERVITUDE DE NON-CONSTRUCTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier à signer une annulation de servitude entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et les propriétaires du lot 2 811 847 selon les conditions substantiellement conformes au projet d'acte notarié joint au mémoire, le tout, sans frais pour la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-178

**GREFFE – AFFECTATION AU DOMAINE PRIVÉ D'UNE PARTIE DU LOT 3 055 122 – ÉCHANGE D'UNE PARTIE DES LOTS 3 055 122 ET 2 814 347**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'affecter au domaine privé de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures une partie du lot 3 055 122 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, tel qu'il appert d'une description technique préparée par monsieur Simon Dumais, arpenteur géomètre, le 13 mars 2014;

De céder à monsieur Nicolas Émond, cette partie du lot 3 055 122;

En contrepartie, d'accepter la cession à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, par monsieur Nicolas Émond, d'une partie du lot 2 184 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie approximative de 33 m<sup>2</sup>, le tout tel que montré en vert sur un plan projet préparé par le Service de l'urbanisme de la Ville, dont copie est jointe à l'option d'échange d'immeuble signée par les parties le 19 septembre 2012;

Le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'option d'échange d'immeuble mentionnée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-179

**GREFFE – MAINLEVÉE DE DROITS RÉSOLUTOIRES – 149, RUE D'AMSTERDAM (LES SPÉCIALITÉS DU CONNAISSEUR INC.)**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le greffier à agir à titre de représentant de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et à signer l'acte de mainlevée totale en faveur de Les spécialistes du Connaisseur Inc. et requérir ainsi de l'officier de la publicité des droits d'effectuer la radiation entière et définitive des inscriptions de tous droits résolutoires et droits de préemption consentis en sa faveur et mentionnés dans l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 11 690 241.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-180

**GREFFE – MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY (200-17-023862-162)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

De mandater la firme Tremblay Bois Mignault Lemay afin de défendre les intérêts de la Ville dans le cadre du dossier numéro 200-17-023862-162 devant la Cour supérieure, district de Québec ou autrement dans le cadre du présent mandat;

D'autoriser le directeur général et le greffier ou leur représentant respectif à signer tout document utile ou nécessaire afin de régler le présent dossier.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-181**

**GREFFE – ENTENTE AVEC LA CORPORATION DES FÊTES DU 325<sup>E</sup> DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (1691-2016) INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec la Corporation des fêtes du 325<sup>e</sup> de Saint-Augustin-de-Desmaures (1691-2016) inc., substantiellement conforme au projet annexé au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-182**

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-002 POUR LA REFONTE DU SITE WEB**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la refonte du site web, appel d'offres No AO-2016-002, à l'entreprise Locomotive Inc., pour une somme de 68 985 \$, incluant les taxes applicables;

Que les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient affectés au budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-183**

**GREFFE – FORMATION DE COMITÉS DE SÉLECTION EN MATIÈRE D'APPELS D'OFFRES POUR DIFFÉRENTS CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

De créer un comité de sélection d'au moins trois membres, nommés par le directeur général ou le greffier, pour chacun des appels d'offres suivants :

- Appel d'intérêt no AO-2016-008 pour un contrat de gestion d'une concession alimentaire au Complexe sportif multifonctionnel;
- Appel d'offres no AO-2016-011 pour la réalisation de la caractérisation environnementale des milieux naturels et d'un plan de gestion des milieux humides;
- Appel d'offres no AO-2016-012 pour un contrat de services professionnels pour la réfection de voirie dans différentes rues;
- Appel d'offres no AO-2016-013 pour un contrat de services professionnels pour des plans et devis d'aqueduc et d'égout – Route Tessier et Chemin de la Butte

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-184**

**GREFFE – OUVERTURE DU REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2016-477 AU MONTANT DE 99 841 \$ POUR LA RÉFECTION DES BORDURES ET TROTTOIRS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement d'emprunt no 2016-477 au montant de 99 841 \$ pour la réfection des bordures et trottoirs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-185

**GREFFE – OUVERTURE DU REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2016-480 AU MONTANT DE 967 345 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA CÔTE RACETTE, DE LA ROUTE 138, DU CHEMIN DE LA BUTTE, DES RUES DE L'HÊTRIÈRE, DE LA SENTE, DE LIVERPOOL ET PIERRE-GEORGES-ROY**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le *Règlement d'emprunt no 2016-480 au montant de 967 345 \$ pour la réfection de la côte Racette, de la Route 138, du chemin de la Butte, des rues de l'Hêtrière, de la Sente, de Liverpool et Pierre-Georges-Roy*;

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-186

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION DE L'ANNEXE A AU PROGRAMME VACANCES ÉTÉ 2016 (CAMPS DE QUARTIER) DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES (ENT-VSAD-2013-855)**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des sommes facturées pour un montant maximal de 295 500 \$, conformément à l'annexe A au protocole ENT-VSAD-2013-855 pour l'année 2016.

D'autoriser une subvention de 85 \$/semaine/enfant pour chaque inscription aux programmes spécialisés et de fixer le coût de l'inscription 81 \$/semaine pour le camp de quartier et à 108 \$/semaine pour le programme Multi-Sports.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-187

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ACCUEIL DU CLUB DE BATEAU DRAGON DE LA CAPITALE AU PARC RIVERAIN À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'accueillir le Club de bateau dragon de la Capitale au parc Riverain avec leurs deux bateaux et leur donner accès à l'entreposage pour les vestes de sauvetage et les rames afin de permettre à l'organisme aidant les personnes atteintes du cancer de continuer à pratiquer cette activité.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-188

**TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 65 274,75 \$ taxes incluses en faveur de Équipe SG plomberie-chauffage, pour les travaux de remplacement des chaudières au centre communautaire Jean-Marie-Roy à même les crédits du *Règlement d'emprunt parapluie no REGVSAD-2013-359 au montant de 5.3 millions \$ décrétant des dépenses en immobilisation*.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-189

**URBANISME – ADOPTION DU MÉMOIRE À PRÉSENTER AU BAPE : PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST**

CONSIDÉRANT QUE le projet Oléoduc Énergie Est suscite des appréhensions au sein de la population et des élus municipaux sur ses impacts sur l'environnement et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a déjà pris position contre le projet, position exprimée par les résolutions RVSAD-2014-7566-6pp et RVSAD-2015-8859;

CONSIDÉRANT QUE la Ville participe aux Audiences publiques du BAPE sur le projet Oléoduc Énergie EST et qu'il a manifesté son intention de déposer un mémoire le 20 avril 2016 à la Commission d'enquête.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter à l'unanimité le mémoire préparé par M. Réjean Fortin consultant en collaboration avec le Comité consultatif oléoduc Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-190

**URBANISME – ÉVÉNEMENT DE 2016 IMPLIQUANT L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser les organisations à occuper temporairement le réseau local et artériel pour la tenue des divers événements suivants :

- SSF au pas de course, le samedi 14 mai, Grand Circuit familial, 400 coureurs;
- La course au secondaire, le dimanche 15 mai, Défi Pierre Lavoie, 6 000 coureurs à relais (convoi de 140 autobus);
- Critérium 40 km, 10 courses les mercredis soirs : 11–18 mai, 1 -8-15-29 juin, 13-20 juillet, 10 août; organisé par l'association des maîtres cyclistes de Québec, 40 cyclistes / course;
- Challenge 800, le samedi 21 mai, Fun Training, 40 coureurs;
- Triathlon des Pionniers organisé par l'école des Pionniers, le vendredi 3 juin, 100 cyclistes;
- Fêtes des voisins sur Joseph-Dugal, le samedi 4 juin, Éric Lemay, 30 voisins;
- Fête 325<sup>e</sup> anniversaire; hommage aux 17 filles du Roy, Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures; 200 à 300 marcheurs;
- Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer, le dimanche 10 juillet, Fondation Jewish Hospital, 1 900 cyclistes;
- Granfondo Garneau-Québecor, le dimanche 14 août, Corporation Grand Prix cycliste de Beauce et Garneau, 2 500 cyclistes;
- Grand circuit familial, le samedi 17 septembre, Grand circuit familial, 800 coureurs;
- Relais Xtreme, le dimanche 25 septembre, les 3 Jubes, 200 coureurs à relais.

Cette autorisation devra être conditionnelle à :

- suivre la politique de soutien aux événements utilisant la voie publique qui leur a été acheminée;
- déposer l'autorisation du ministère des Transports du Québec à utiliser les routes 138 ou 367 lorsqu'il y a lieu;
- informer les citoyens résidentiels ou corporatifs concernés, lorsqu'exigé par le représentant de la Ville;
- respecter le plan de sécurité approuvé par la Ville et par le Service de Police lorsqu'exigé;
- s'assurer que les participants respectent le code de la sécurité routière;

- déposer une preuve d'assurance responsabilité d'au moins 2 millions \$ et valider auprès de l'Agence de santé de la Capitale Nationale les besoins en premiers soins et services préhospitaliers disponibles et avoir les effectifs de soins nécessaires tel que recommandé par cette autorité le cas échéant;
- défrayer les coûts de service de police qui serait exigé à la Ville par le Service de Police de la Ville de Québec pour la tenue de ces événements, lorsque déterminé ainsi par le Service de Police de la Ville de Québec, selon le tarif en cours;
- de transporter le matériel qui serait prêté par la Ville;
- de fournir une équipe suffisante pour assurer la sécurité sur la voie publique;
- de remettre les lieux en bon état.

D'autoriser, sur demande, les Services des travaux publics, de l'urbanisme des loisirs, culture et vie communautaire à fournir du matériel de signalisation et de logistiques **disponibles** et nettoyer les rues si possible pour la tenue de ces événements, lorsque demandé.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-191**

**URBANISME – DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE – CENTRE CASA**

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas cohérente avec la volonté de la Ville de limiter la densification du secteur;

CONSIDÉRANT les problèmes de circulation dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement du seuil des normes quant au nombre de logements en fonction de la superficie de lot introduit des variations importantes du potentiel de logements pour le secteur;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

De ne pas modifier les normes applicables quant au nombre maximal de logements autorisés dans la zone PX-2.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-192**

**URBANISME – PIIA – 215, RUE DE BORDEAUX**

CONSIDÉRANT QUE les deux nouvelles portes de garage et la modification des deux portes de garage existantes sont requises afin de permettre l'accès de camions de plus grand gabarit dans le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés ont pour effet de réduire la superficie du revêtement métallique du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'autoriser l'émission du permis de construction en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (règlement 915-93) en regard des plans déposés (Paul Nolet, Aménagement centre de lavage E.C du 8 mars 2016) sous réserve que l'ensemble des portes de garage soit de couleur identique.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-193**

**URBANISME – PIIA – 3587, RUE DE L'HÊTRIÈRE**

CONSIDÉRANT la faible visibilité du bâtiment projeté de la rue de l'Hêtrière et en raison de la localisation à l'arrière du bâtiment principal existant;

CONSIDÉRANT QUE la couleur du revêtement extérieur (gris) et la toiture plate du bâtiment projeté contribuent à créer des rappels avec le bâtiment principal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'autoriser l'émission du permis de construction d'un bâtiment accessoire (garage) dont l'émission du permis de construction est soumise à une approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement 915-93) en regard des plans déposés, sous réserve que le revêtement extérieur soit en acier et de couleur identique au revêtement d'acier du bâtiment principal et que les conteneurs d'ordure soient disposés en cours latérale ou arrière.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-194**

**URBANISME – CPTAQ – LOT 3 056 626**

CONSIDÉRANT l'absence d'impacts additionnels pour l'agriculture ou le milieu naturel compte tenu qu'un usage non agricole était présent sur ce lot depuis environ 1955;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté dans un tel contexte n'est pas affectée;

CONSIDÉRANT la faible possibilité d'utilisation du terrain visé à des fins agricoles en raison de la superficie du lot, la qualité du sol et son emplacement dans un ilot déstructuré;

CONSIDÉRANT l'absence de lots situés à l'extérieur de la zone agricole permettant la construction d'habitation unifamiliale jumelée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour objet l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 3 056 626 du cadastre du Québec, soit pour la construction d'une habitation unifamiliale jumelée.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-195**

**URBANISME – CPTAQ – LOTS 3 056 753, 3 056 754 ET 3 056 755**

CONSIDÉRANT la faible possibilité d'utilisation du terrain visé à des fins agricoles en raison de la présence de bâtiments résidentiels existants par droits acquis;

CONSIDÉRANT l'absence d'impact additionnel pour l'agriculture ou les normes environnementales de par sa localisation dans un ensemble morcelé et déstructuré;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole dans un tel contexte n'est pas affectée;

CONSIDÉRANT la mauvaise qualité du sol;

CONSIDÉRANT l'absence de disponibilité concrète d'emplacements résidentiels à une telle fin en milieu urbain sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé se trouve dans un hameau résidentiel identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour objet le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 3 056 753, 3 056 754 et 3 056 755 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, afin d'y subdiviser certains de ces lots et d'y construire des nouveaux bâtiments résidentiels.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE**



**2016-196**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM –215, RUE DE BORDEAUX**

CONSIDÉRANT qu'une bande gazonnée de 6,7 mètres sur la rue d'Amsterdam constitue une profondeur raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE les 8 m de profondeur pour la bande gazonnée seront respectés le long de la rue de Bordeaux;

CONSIDÉRANT l'absence d'impact sur le droit de propriété pour les voisins;

CONSIDÉRANT la présence de l'écran visuel permettant d'atténuer l'impact visuel de l'aire de stationnement;

NONOBTANT que faire droit à la présente demande comporte des risques d'effet d'entraînement pour des demandes similaires;

NONOBTANT que le préjudice associé à la difficulté d'aménager une aire de stationnement conformément à la réglementation est lié à la superficie importante de l'aire d'entreposage existante;

CONSIDÉRANT QUE le lot ne respecte pas les dispositions du Règlement de zonage no 480-85.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme l'aménagement d'une aire de stationnement d'une superficie de 137,5 m<sup>2</sup> située à une distance de 6,7 m de la limite avant du lot alors que la distance minimale est établie à 8 m tel qu'exigé au Règlement de zonage no 480-85, à la condition suivante :

- L'ensemble des espaces de stationnements ainsi que les allées de circulation situées en cour avant soient asphaltés, lignés et entourés d'une bordure de béton avant le début des travaux visant l'aménagement du stationnement et de la voie de circulation projetée (Amsterdam).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-197**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 237, RUE DU TRÈFLE**

CONSIDÉRANT le niveau inférieur de l'implantation du garage en cour latérale gauche en regard de la propriété voisine à l'ouest;

CONSIDÉRANT le faible écart avec la norme applicable;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale des bâtiments accessoires n'excède pas la superficie maximale autorisée;

CONSIDÉRANT QUE la demande implique une augmentation de la distance entre le garage projeté et le bâtiment voisin du 233, rue du Trèfle comparativement à l'actuel garage annexé;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la remise n'a pas pour effet de créer un effet de surcharge;

NONOBTANT l'effet d'entraînement qu'implique la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 5 830 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputées conformes l'implantation d'un garage annexé de 34,9 m<sup>2</sup> situé à une distance de 1,4 m de la limite latérale du lot et l'implantation d'une remise de 18,6 m<sup>2</sup>.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**MOTIONS ET RÈGLEMENTS**



**2016-198**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2016-483 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION**

Avis de motion est, par les présentes, donné M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2016-483 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition*

M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, présente le projet de Règlement.



**2016-199**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT N° 2016-483 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de *Règlement n° 2016-483 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition*.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,  
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



**2016-200**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-476 SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-476 sur la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux*.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-201**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-481 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES À L'INVESTISSEMENT POUR CERTAINES ENTREPRISES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-481 établissant un programme de crédit de taxes à l'investissement pour certaines entreprises*.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

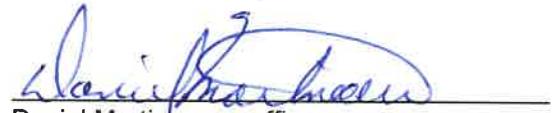


**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 25.



Sylvain Juneau, maire



Daniel Martineau, greffier

